

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIVAJEU
N° 2025-12-10

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à vingt heures,
En exercice : 14 le conseil municipal de la commune de DIVAJEU, dûment
Présents : 12 convoqué le 8 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la
Votants : 13 mairie, sous la présidence de René ESTEOULLE, Maire.
Pour : 13
Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Pierre-Alexandre ACHARD, Jean-Marc BAILLET,
Guylaine BASTET, Alain DORIER, Jérôme EYMERY,
Jean-Jacques GINOUX, Christian GRESSE, Jean-Pierre MARTY,
Jérôme MYSK, Adrian PERMINGEAT, Jean-François TISSEAU.
Absents excusés : Patricia MULLER, Géraldine PERETTI
(procuration donnée à Jérôme MYSK),
Secrétaire : TISSEAU Jean-François

OBJET : Renouvellement convention de fourniture de l'eau potable par la commune de Crest.

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que la convention de fourniture d'eau potable à Divajeu par la commune de Crest arrive à échéance.

Il convient de signer une nouvelle convention avec effet au 1^{er} janvier 2026, entre les communes de Crest – Divajeu et la société fermière de la commune de Crest SUEZ Eau France.

Le maire donne lecture du projet de convention.

Le Conseil municipal, ouïe les termes du projet de la convention, après avoir délibéré et statué décide :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention dont il a été donné lecture.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus par tous les conseillers présents.

Pour copie conforme, le 23 décembre 2025,

Le Maire,

René ESTEOULLE,

